

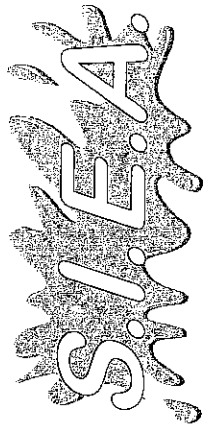
Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieuleffit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFFIT

**Compte rendu du Comité Syndical du mercredi 14 avril 2021**  
**Nombre de conseillers titulaires : 30**  
**Nombre de conseillers suppléants : 23**

Le 14 avril 2021 à 18h30, le comité syndical convoqué le 25 mars 2021 s'est réuni à Comps sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **Bouquet**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Monsieur Robert <b>LEYMAN</b> .
Bouvières :	Excusé.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre <b>FABRE</b> .
Crupies :	Excusé.
Dieuleffit :	Mesdames Geneviève <b>MORENAS</b> , Camille <b>PERRIN</b> . Messieurs Robert Christian <b>BUSSAT</b> , Marc <b>EBERHARD</b> , Jacques <b>GLAYZE</b> , Sylvain <b>JEAN</b> . Monsieur Jacques <b>HOLZ</b> .
Eyzahut :	Madame Nathalie <b>GARDET</b> , monsieur Patrick <b>FAYN</b> . Didier <b>DASSE</b> .
La Bégude de Mazenc :	Mesdames Francette <b>CHAPUS</b> , messieurs Richard <b>BOUQUET</b> , Patrick <b>CHASSEPOT</b> , Jérôme <b>CUCHE</b> , Patrice <b>MAGNAN</b> , Rémy <b>PELLEGRIN</b> .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Monsieur Philippe <b>PATRY</b> . Monsieur Maurice <b>ROUSSET</b> .
Les Tonils :	Excusé.
Montjoux :	Excusé.
Orcinas :	Excusé.
Pont de Barret :	Excusé.
Rochebaudin :	Excusé.
Salettes :	Excusé.
Souspierre :	Madame Eliette <b>GUILHAUD</b> .



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du las - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Teyssières :  
Vesc :

Monsieur Jean-François **MONNIER**.  
Monsieur Didier **ALAIZE**.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 22  
Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 3  
Quorum : 16

Délégués suppléants présents (sans vote) : madame Béatrice PLAZA, monsieur Pierre MOSSAZ.  
Monsieur le président remercie monsieur le maire (et vice-président du SIEA) de Comps de son accueil.

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame Béatrice **PLAZA** est désignée secrétaire de séance par le Comité Syndical (article L.2121-15 du CGCT).

#### Présentation de monsieur Jacques Glayze, nouveau délégué titulaire de Dieulefit.

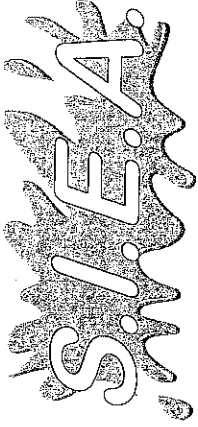
#### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du mercredi 17 février 2021.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du comité syndical du mercredi 17 février 2021. Il est conclu à l'adoption du compte-rendu, après modifications, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.

#### 2. Discussion et vote du règlement intérieur du SIEA.

Monsieur le Président rappelle que dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi. Les EPCI sont soumis aux règles applicables aux communes de 1 000 habitants et plus.

Le comité syndical peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieuleft Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFT

Le projet de règlement du SIEA se compose de 4 titres :

- 1. La convocation du comité syndical
- 2. Les droits des délégués au comité syndical
- 3. Les commissions du SIEA
- 4. La Tenue des réunions du comité syndical

Les délégués ont reçu le document le 2 avril 2021.

Monsieur le président, avant de proposer de mettre aux votes le règlement demande s'il y a des observations à formuler.

Monsieur Christian Bussat formule des remarques en indiquant que selon lui, certaines dispositions sont contraires aux statuts du SIEA. Il sollicite le report du vote et la constitution d'un groupe de travail.

Il est évoqué l'article 7 qui prévoit les dispositions relatives à la CAO. Il est indiqué qu'elle est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Or, la préfecture a rappelé que la CAO doit se composer de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Sur ce point, monsieur le président indique une erreur et qu'il suffit de modifier le nombre.

D'autres points d'observation sont évoqués.

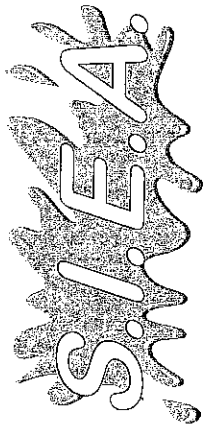
De plus des élus, estiment que l'article 22 est contraire aux statuts du SIEA.

Monsieur Jacques Glayze propose également la mise en place d'un groupe de travail.

Des délégués regrettent que ces remarques n'est pas été formulées avant, afin de pouvoir apporter les réponses les plus pertinentes possibles aux délégués. Monsieur le président soumet au vote le règlement intérieur, en indiquant qu'il pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

Pour : 14

Contre : 07



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Abstention : 02

Le règlement intérieur est adopté.

#### **4. Election de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le président indique que par délibération en date du 17 février 2021, le comité a désigné 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la CAO. Par courrier en date du 15 mars 2021, monsieur le préfet de la Drôme rappelle que pour les EPCI il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Le président est membre de droit de la CAO.

Liste proposée :

- Titulaires : Madame Francette Chapus, messieurs Jérôme Cuche, Marc Eberhard, Stéphane Galdemas, Sylvain Jean.
- Suppléants : Mesdames Geneviève Morenas, Béatrice Plaza, messieurs Christian Bussat, Jean-Pierre Fabre, Patrice Magnan.

Vote :

Pour : 21

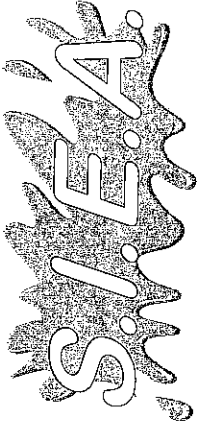
Contre : 0

Abstention : 2

#### **5. Assistance du SIEA à la commune de la Roche Saint-Secret pour la mise en place d'une solution de radio relève de type (TEMETRA).**

Monsieur le Président signale que le parc de compteurs du SIEA est équipé de radio relève et d'un système hébergé appelé TEMETRA de la société ITRON. Ce système permet de relever les compteurs d'eau à distance, de déceler les fuites ou les consommations anormales des abonnés.

Les communes de Comps, Montjoux et Teyssières utilisent déjà ce système.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Le SIEA se propose de faire l'intermédiaire entre la société ITRON et les communes afin que ces dernières puissent bénéficier des tarifs du SIEA, notamment pour le volet hébergement des données.

Différentes discussions ont eu lieu entre les élus de la Roche Saint-Secret et le SIEA afin de fournir ce système à la commune.

Il convient de délibérer aujourd'hui sur cette demande. Une convention financière sera également signée entre le SIEA et la commune de la Roche Saint-Secret.

Vote :

Pour : 23

Contre : 00

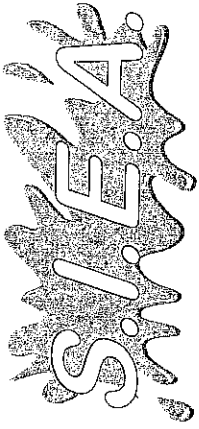
Abstention : 00

## 6. Présentations et votes des comptes administratifs 2020, des comptes de gestion 2020 et des budgets primitifs 2021

### - Comptes de gestion 2020.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur du Syndicat accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

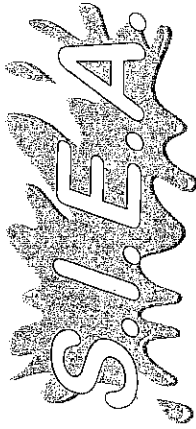
***Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif) dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.***

#### Comptes administratif 2020

Le Comité Syndical, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020, après s'être fait présenter par monsieur le Président les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite par les différents vice-présidents des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement en euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif assainissement non collectif</b>		
Résultat reporté		22 153,90
Opérations de l'exercice	107 846,30	96 265,19
Résultat de l'exercice	11 581,11	
Résultat de clôture		10 572,79



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

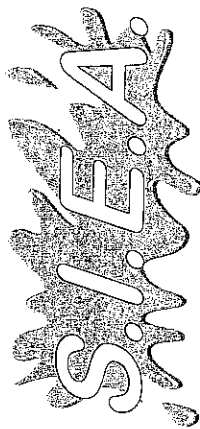
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif Eau Potable</b>						
Résultat reporté		561 057,98				
Opérations de l'exercice	801 910,65	746 988,99		182 967,88		
Résultat de l'exercice	- 54 921,66		422 997,80	855 566,82		
Résultat de clôture		433 566,34		432 569,02		
				359 999,02		793 564,36

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif Assainissement Collectif</b>						
Résultat reporté		663 187,01				
Opérations de l'exercice	360 666,47	526 489,28		70 844,00		
Résultat de l'exercice		165 822,81	80 031,38	200 373,34		
Restes à réaliser				120 341,96		
Résultat de clôture		829 009,82		191 185,96		1 020 195,78

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour celle annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

***Voté à l'unanimité des délégués (sauf monsieur le Président qui ne prend pas part aux votes).***



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

• **Report des résultats :**

Le Comité Syndical, après avoir examiné le compte administratif 2020 et statuant sur le report et l'affectation du résultat de fonctionnement et du solde d'investissement de l'exercice, constate que le compte administratif fait apparaître :

**EAU POTABLE**

- Un excédent de fonctionnement de 433 566,34 euros.
- Un excédent d'investissement de 359 999,02 euros.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- de reporter les résultats comme suit :

**Report en excédent de fonctionnement :** 433 566,00 euros (R002)  
**Report en excédent d'investissement :** 359 999,00 euros (R001)

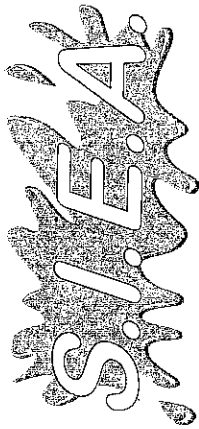
**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Un excédent de fonctionnement de 829 009,82 euros.
- Un excédent d'investissement de 191 186,16 euros.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- d'affecter les résultats comme suit :





Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

**Report en excédent de fonctionnement : 829 009,00 euros (R002)**

**Report du solde d'investissement : 191 186,00 euros (R001)**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Un excédent de fonctionnement de 10 572,79 euros.

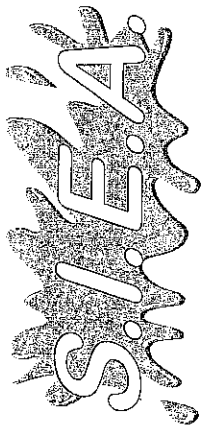
**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- de reporter le résultat comme suit :

**Report en excédent de fonctionnement : 10 572,00 euros (R002)**

• Répartition des charges communes

ARTICLES	LIBELLES	ASSAINISSEMENT	SPANC	EAU	TOTAL
011	Charges				
6066	Combustible	2 950,00 €	1 500,00 €	3 550,00 €	8 000,00 €
6061	EDF	11 500,00 €	2 000,00 €	11 500,00 €	25 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien	2 015,00 €	485,00 €	4 500,00 €	7 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
6068	Autres fournitures	8 000,00 €	500,00 €	29 000,00 €	37 500,00 €
6156	Maintenance	2 000,00 €	500,00 €	7 500,00 €	10 000,00 €
6161	Prime assurance	6 800,00 €	1 200,00 €	10 500,00 €	18 500,00 €
6256	Missions	200,00 €	100,00 €	300,00 €	600,00 €



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

6257	Réception		1 200,00 €	1 200,00 €
6261	Timbres	600,00 €	900,00 €	2 500,00 €
6262	Télécom.	250,00 €	7 250,00 €	8 500,00 €
012	Personnel	105 291,00 €	150 509,00 €	308 800,00 €
6531	Elus	7 200,00 €	9 000,00 €	20 000,00 €
Total		147 806,00 €	237 209,00 €	450 600,00 €

Après discussion et délibération, le comité approuve la proposition du Président et autorise ce dernier à réajuster en fin d'exercice le montant du remboursement des frais selon les réalisations. Un état sera joint au compte administratif.

- **Budgets primitifs 2021**

EAU POTABLE

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :

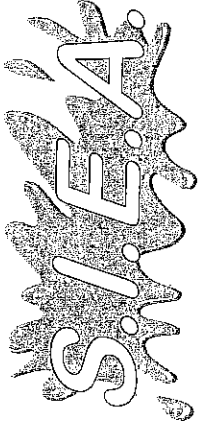
Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 186 175,00 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 821 820,00 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	2 007 995,00	2 007 995,00

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

### **Reprise provisions.**

Monsieur le Président rappelle qu'une provision de 1 000 000,00 euros a été constituée pour participer aux travaux du nouveau système de traitement des eaux usées.

Il convient de reprendre cette provision.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, moins 1 abstention la reprise de cette provision en recette de fonctionnement 2021.**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 335 009,00 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 3 455 888,00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL</b>	5 790 897,00	5 790 897,00

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 (1 abstention).**

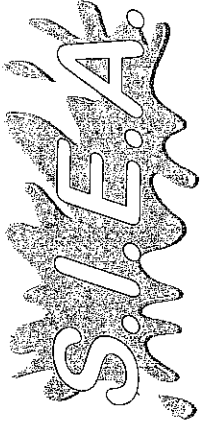
### **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 71 585,00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL</b>	71 585,00 €	71 585,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.**



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Monsieur le Président rappelle le contexte :

Depuis 3 ans le SIEA travaille sur un projet de mise en conformité de son système d'assainissement (collecte + équipement) avec le bureau d'étude ARTELIA.

Toutes les filières ont été étudiées entre 2011 et 2018.

Un dossier loi sur l'eau a été déposé en septembre 2019 et approuvé par le préfet de la Drôme, consistant en la réalisation d'un bassin d'orage sur la commune de Dieulefit et d'une station à boues activées à Poët-Laval pour 5 600EH, afin de répondre aux normes de qualité de rejet dans le Jabron.

En septembre 2020, le Bureau du SIEA a missionné le laboratoire de recherche Insavalor afin d'envisager une filière alternative à la boue activée (ou de réaliser une station plus petite) par la mise en place de la séparation des eaux à la source.

Au vu de ces résultats, le bureau du SIEA s'est rendu auprès des services de la DDT afin de faire le bilan de l'étude Insavalor et pour répondre aux engagements pris (courrier de madame Nuti DDT du 5 février 2021).

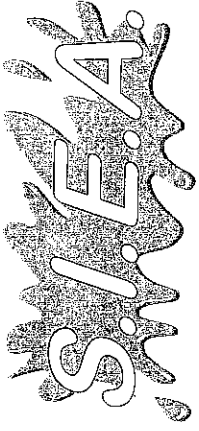
Les services de l'Etat ont acté les conclusions de l'étude et ont fermement engagé le SIEA à réaliser les travaux initialement prévus et subventionnés (courrier de l'Agence de l'Eau de décembre 2020).

En parallèle de l'étude Insavalor, le SIEA comme cela était prévu a poursuivi le projet initial, notamment par le lancement de la procédure d'appel public à la concurrence pour le projet de station. Les offres ont été remises le 5 février 2021. 3 entreprises ont soumis.

- OTV/VEOLIA
- SADE
- SAUR

Un premier rendu des offres a eu lieu dans le cadre de la négociation avec les entreprises, le 19 mars en présence des membres du bureau, d'Artelia et des techniciens du SIEA.

Une deuxième phase de négociation a lieu pour un rendu d'analyse courant avril en présence des membres de la CAO et une signature du marché fin avril 2021.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Nous pouvons dire qu'après négociations, les propositions se situent en dessous de 2 200 000,00 euros.

Nous allons également lancer le projet de bassin d'orage sur Dieulefit, en espérant que le fait d'avoir lancé les deux 2 opérations séparément ne soit pas un handicap en termes de prix.

En ce qui concerne l'utilisation future des lagunes, le président indique que le SIEA va étudier la possibilité d'ouvrir un débat collaboratif avec les habitants de Dieulefit et le Poët-Laval (associations, réunions publiques, élus des communes qui le souhaitent) afin de définir le meilleur projet environnemental pour le site.

Monsieur Christian Bussat souhaite intervenir :

« Au vu de l'arrêté préfectoral du 13/04/21 de mise en demeure, au nom de la commune de Dieulefit, je constate que le SIEA doit démarrer les travaux de notre système d'assainissement.

Je reconnais le travail de l'équipe du SIEA, de l'administration et des financeurs depuis 2017.

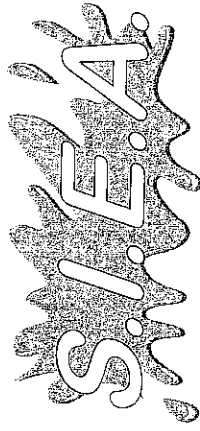
Domage que le cabinet de maîtrise d'oeuvre Artelia n'ait pas eu connaissance de cette technique des filtres plantés aérés ! A partir de là, les choses étaient lancées, et on connaît la difficulté à faire évoluer un dossier quand il est lancé !

Comme je l'ai toujours dit, nous respectons la décision du préfet.

Je reconnais un certains nombre d'erreurs faites par moi-même et notre équipe. Partis un peu vite, un peu fort, sur des piste trop innovantes. Nous avons sans doute eu raison trop tôt.

Mais je rappelle à tous l'urgence climatique et la nécessité pour nous tous d'évoluer rapidement sur des sujets comme celui là. Nous souhaitons que le SIEA s'engage pour travailler sur la vision d'avenir, par la création effective d'une commission ad'hoc. Enfin, je souhaite que la confiance soit rétablie, dans l'intérêt de tous. Je vous remercie."

Le marché pour la construction de la station boues activées sera signé fin avril. »



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

## 8. Décisions prises par le Président

- Etude d'impact olfactif

**Objet** : Etude d'impact olfactif – Future station à boues activées

VU le Code général des collectivités territoriales (L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-22, L. 2122-23),

VU la délégation du comité syndical accordée au **président** par délibération en date du 17 février 2021,

Le président du SIEA du Pays de Dieulefit :

Décide de missionner le bureau **Odournet 35 510 CESSON SEVIGNE** pour une étude d'impact olfactif (future station à boues activées).

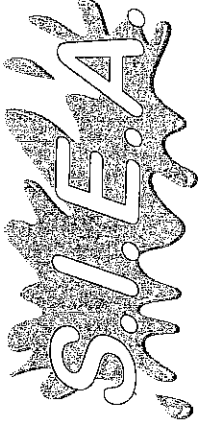
Montant de la mission :     **4 720,00 euros ht**

- Etude d'impact acoustique

**Objet** : Etude d'impact acoustique – Future station à boues activées

VU le Code général des collectivités territoriales (L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-22, L. 2122-23),

VU la délégation du comité syndical accordée au **président** par délibération en date du 17 février 2021,



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Le président du SIEA du Pays de Dieulefit :

Décide de missionner le bureau Orfea 35 510 CESSON SEVIGNE pour une étude d'impact acoustique (future station à boues activées).

Montant de la mission : **2 340,00 euros ht**

• **Mission avocat**

**Objet** : MISSION AVOCAT HELIOS ASSOCIES.

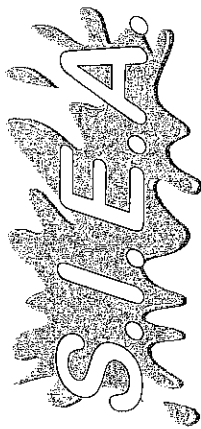
VU le Code général des collectivités territoriales (L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-22, L. 2122-23),

VU la délégation du comité syndical accordée au **président** par délibération en date du 17 février 2021,

Le président du SIEA du Pays de Dieulefit :

Décide de missionner le cabinet d'avocats Helios Associés 6 rue du Plat 69002 LYON

1.
  - Analyse juridique relative aux règles du Syndicat intercommunal et aux compétences respectives des différentes personnes publiques dans la conduite de ce projet
  - Rappel des règles relatives d'expression publique des élus, à leurs limites et aux possibles mise en cause de responsabilité, notamment pénale en cas de diffamation ou de pression sur les agents publics
  - Analyse de la situation du/des élus personnellement intéressés aux votes du Syndicat notamment en matière de fiscalité et des éventuelles qualifications de prise illégale d'intérêt.
2.
  - Rappel des procédures administratives de conduites du projet
  - Concertation, étude des alternatives



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

- Observation de la mise en demeure préfectorale sous peine d'engagement de responsabilité administrative du Syndicat pour carence et éventuelle responsabilité pénale pour pollution constatée.

Rédaction d'une note/courrier reprenant ces deux points  
Assistance à une réunion de concertation ou présentation pour rappel des règles.

selon le barème suivant :

Honoraires :	
De 1h à 20h	150 euros HT ;
De 21h à 40h	130 euros HT ;
Au-delà de 41h	110 euros HT ;

Une provision à faire valoir sur les frais honoraires : 2 000 euros HT

Outre les éventuels frais km, documentation (50 euros). Frais de gestion cabinet (30 euros).

La séance est levée à 20h30.

Fait à Dieulefit, le 15 avril 2021

Le président,

Richard **BOUQUET**